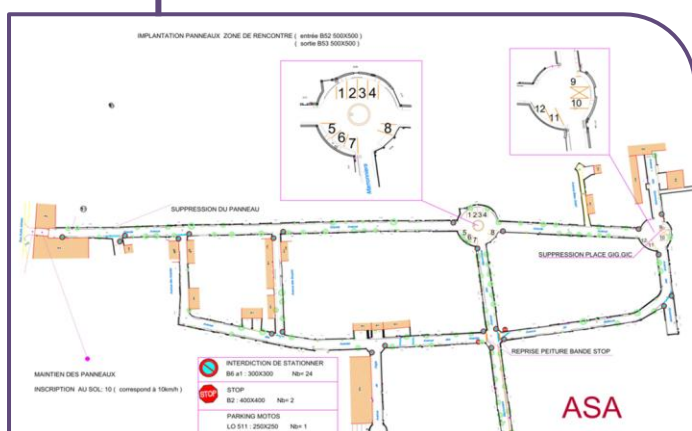


Défi 3-4 Action 3/4.1 – Pacifier la voirie pour redonner la priorité aux modes actifs

1 DESCRIPTION DU PROJET

Lors de l'élaboration du PLD de l'EPT Est Ensemble en 2015, la ville du Pré Saint-Gervais s'est engagée à inscrire la totalité de ses voiries en **ZONE 30**. La limitation de vitesse à 30km/h dans la ville qui se fait progressivement est parfois renforcée par la mise en place de zones de rencontre.



© Ville du Pré Saint-Gervais

C'est le cas du secteur appelé "Villa du Pré" qui a été la première zone de rencontre aménagée dans la ville.

Le quartier comprend 150 pavillons et 3 immeubles d'habitat collectif de 20 logements chacun. Sa situation dans la ville en fait un axe de cheminement privilégié des enfants et des adolescents se rendant dans les différents équipements publics et groupes scolaires.

La circulation était rendue difficile, voire dangereuse, par la circulation à double sens sur des voies très étroites dépourvues de trottoirs, un stationnement anarchique et l'incivisme notoire. Ces voies avaient par ailleurs été désignées "site remarquable" par le plan piétonnier du département Seine-Saint-Denis. Ces différents éléments ont poussé la municipalité à pacifier ce secteur et aménager une zone de rencontre.



© Ville du Pré Saint-Gervais

Ainsi, tout en gardant les fonctions urbaines de l'ilot, la ville du Pré Saint-Gervais a hiérarchisé les modes de déplacement en choisissant de privilégier la marche à pied et les vélos. La circulation est depuis limitée à 10 km/h et certaines rues sont désormais en sens unique.

Pour éviter le stationnement sauvage, deux secteurs de stationnement ont été aménagés et sont clairement identifiés. Les agents de sécurité de la voirie ont accru leurs contrôles pour s'assurer du respect de la réglementation du stationnement.

Pour une lecture agréable et apaisante de l'espace public, ces aménagements ont été complétés par l'enfouissement des différents réseaux et la requalification de l'éclairage public.

La mise en place de ce projet a été accompagnée d'une communication efficace pour sensibiliser les Gervaisiens à ce nouveau type d'aménagement. Une exposition et une réunion de quartier ont été organisées, et un article est paru dans le bimensuel de la ville.

2 LES ACTEURS DU PROJET

Ce projet, comprenant l'étude, la concertation ainsi que les travaux pour la mise en place de la zone de rencontre s'est déroulé sur une période de trois mois. La réalisation a été gérée en régie par les services techniques de la ville du Pré Saint-Gervais. Le coût de l'opération a été de 3000 euros TTC.

Les travaux pour l'enfouissement des différents réseaux et la requalification de l'éclairage public représentent un coût de 700 000 euros TTC. La ville du Pré Saint-Gervais étant adhérente d'un syndicat énergie et communications (SIPPEREC), a bénéficié d'une aide financière sous forme de subvention de 100% pour l'enfouissement du réseau électrique.

Avec l'aménagement de la zone de rencontre et la requalification de l'éclairage public, l'investissement de la ville et de l'ASA (association syndicale autorisée) pour ce projet s'élève ainsi à 303 000 euros TTC.

3 VIE ET SUITES DU PROJET

Depuis la création de cette zone de rencontre, les habitants se sont approprié ce lieu comme une place publique et se sentent en sécurité vis-à-vis des voitures. Les habitants de la « Villa du Pré » reconnaissent que la zone de rencontre contribue à l'amélioration du cadre de vie et génère une convivialité grandissante.

En règle générale, la vitesse limitée à 10km/h est respectée, tout comme les zones de stationnement.

Après ce premier projet qui lui permet une meilleure maîtrise de l'espace public, la ville du Pré Saint-Gervais continue la pacification de sa voirie avec l'aménagement d'une nouvelle zone de rencontre autour du Square Sellier, quartier déjà situé en zone 30.

La politique d'aménagement des secteurs pacifiés reste une volonté forte car le Pré Saint-Gervais compte une densité d'habitants très forte avec 24 000 habitants par km².

4 CONTACT

Ville du Pré Saint Gervais, Gérard Régnier, Directeur Infrastructures / Espaces Publics

Pour plus de précisions, n'hésitez pas à nous contacter à pduif@stif.info